

Ci-dessus : des invités inattendus pour les cadres qui ont investi le C.N.P.F. : les C.R.S. Ci-dessous : M. Mayolle, vice-président du C.N.P.F., ne sait plus à quel saint se vouer.

Les cadres aux premières lignes

es cadres aussi étaient là. Avec tous, mais, en plus, à leur façon. Anciens étudiants pour la plupart, mieux que d'autres sans doute ils pouvaient apprécier l'air frais et nouveau venu des universités. Parce que, plus que d'autres dans la société actuelle, et comme les étudiants, ils ressentent leur aliénation. Ils ne furent pas - et c'est bien normal - les derniers à aller à la rencontre des étudiants. Encore n'était-ce pas le fait de tous. Certains avaient des situations à protéger, n'est-ce pas messieurs de la C.G.C.?, d'autres des situations à consolider, n'est-ce pas camarades de la C.G.T.?

Pour leur part, les cadres C.F.D.T., rejoints en cela par ceux de Force Ouvrière et d'autres encore qui militent dans des clubs, ont pris leur responsabilité et d'emblée affirmé leur solidarité avec le mouvement ouvrier et étudiant.

ILS INVESTISSENT LE C.N.P.F.

Mais en plus ils se sont manifestés à leur façon. Le 21 mai, par une opération qui relève plus du commando que de la manifestation, ils ont occupé deux heures durant le siège sacro-saint du C.N.P.F. qui n'a été capable que de faire venir les C.R.S.

et d'envoyer ce pauvre M. Mayolle, vice-président du C.N.P.F., répondre à leurs questions sans détours.

Le 29 mai, les cadres de ces mêmes organisations remplissaient à Paris, avec les cadres en majorité non syndiqués, la salle du music-hall Bobino. Le sujet de la réunion ; « l'action collective des ingénieurs et cadres dans l'entreprise, liée à celle de tous les travailleurs, condition d'une transformation de la société » pouvait paraître rébarbatifs, mais plus de 1 000 cadres étaient là pour en débattre. Les discussions entamées ce soir-là allaient se poursuivre à la Sorbonne les jours suivants.

CONTRE L'AUGMENTATION HIERARCHIQUE DES SALAIRES

Par ailleurs, concernant les revendications mises en avant par les mouvements de grève, les cadres C.F.D.T. demandaient que soit mis fin « à la surenchère catégorielle et notamment à l'application intégrale et hiérarchique des augmentations de salaires » soulignant que « seule la reconnaissance du fait syndical peut garantir et amorcer un processus de démocratisation des entreprises. »



NEGOCIATIONS GRENELLE

OU LE FACE A FACE

SYNDICATS GUUVERNEIV SYNDICATS PATRONAT

GUUVEKNEMEN I

Les négociations au sommet appelées de tous leurs vœux et surtout de toute la pression de leur action par les travailleurs ont enfin eu lieu. Cet événement en soi fut déjà une victoire importante que de voir assis autour du même tapis sous les lambris du ministère des Affaires sociales MM. Pompidou, Jeanneney, Chirac, Huvelin... Descamps, Séguy, Bergeron... Toutes les organisations syndicales ouvrières représentatives étaient là... et même, en plus, l'essentiel



Les négociateurs de la C.F.D.T. De gauche à droite: Jean Maire, François Lagandré, Eugène Descamps, René Mathevet, Paul Caspard, René Bonéty.

Les nuits "enragées" de Grenelle

des effectifs de l'organisation Sauty qui n'avait appelé ni à l'action ni à la grève. (Il faut bien remercier ses alliés!) Les négociations ont duré quelque trente heures, en deux étapes, du samedi 25 au lundi 27 mai. Restait aux travailleurs à donner leur avis sur le constat de ces discussions laborieuses où la combativité et la netteté de la C.F.D.T. ont rencontré plus d'adversaires du clan gouvernement-patronat que d'alliés volontaires du côté des salariés.

Etait-ce au ministère défunt des Affaires dites Sociales, au 127, rue de Grenelle, ou à l'ancien Hôtel du Châtelet, qu'allait se dérouler le plus long affrontement « au sommet » depuis 1936 entre gouvernement, C.N.P.F. et Confédérations syndicales ?

Les journaux bien informés nous ont appris, en effet, que ce match de trente heures s'est tenu au siège d'un ministère qui abrita en 1832 « l'ambassade de la Sublime Porte » ; ce devrait sans doute être par cette porte que les syndicalistes firent en ces nuits passer pêle-mêle : le SMIG, les droits syndicaux, les ordonnances, les plus défavorisés, la durée du travail, etc.

Mais c'est aussi sans doute par cette porte que se déchaînèrent les colères contenues depuis des années sur tous les débats refusés par le gouvernement comme par les patrons.

Pas un seul point de l'ordre du jour où la C.F.D.T. ne sortit de ses dossiers une lettre restée sans réponse depuis 1960, un rapport d'un haut fonctionnaire ignoré par le gouvernement depuis 1964, des échanges de correspondance depuis janvier 1966 nous apprenant que le C.N.P.F. ne pouvait discuter parce que ses fédérations internes étaient le « pouvoir patronal réel » l

Et les heures succédèrent aux heures... dans un ministère pris d'assaut... par les journalistes !

D'oxygène ? point besoin : fenêtres closes pour éviter une bronchite malencontreuse à tel représentant patronal d'âge mûr.

D'organisation ? Pour quoi faire ?
Le ministère du Travail s'ocupe des
Affaires • dites sociales. Donc,
l'improvisation est de rigueur en
affaires et l'erreur est scientifique :
voir la réforme de la Sécurité sociale !

Les interlocuteurs ? :

— un Premier ministre dont on ignore qu'il a encore un gouvernement et qui paraît, en tout cas, ne plus avoir de ministre de l'Economie (il est vrai qu'il avoue luimême avoir « comme responsable du budget de l'Etat, roulé sous la table depuis longtemps »);

— un C.N.P.F. qui, grâce aux grévistes, a enfin un président doté de pouvoirs de négociation. Que les temps changent vite quand le patronat devient le P.C. (lire : le Parti de la Crainte »);

— des syndicalistes en colère, forts de leur droit et de leur puissance, ... avec, comme fausse note, la délégation d'une organisation fantôme et gouvernementale désignée — afin que nul ne s'y trompe — par une étiquette placée devant elle où l'on peut lire « Confédération s'intitulant qui vous savez... »;

— Benoît Frachon, évoquant dans l'argumentation ses souvenirs de 1936 y compris pour calculer la revendication salariale : « 3 millions de grévistes en 1936, 12 % de « hausse des salaires », 9 millions en 1968, faites le compte !... » ;

Eugène Descamps, s'adressant à la C.G.T. : « On s'en souviendra, camarades », lorsque ceuxci donnent leur accord immédiat à des discussions séparées entreprise par entreprise dans le secteur nationalisé.

Puis, sur le petit matin, après que Pompidou eut fait une proposition sur le ticket modérateur de la Sécurité sociale en réponse à la contre-proposition C.G.T. qui n'exigeait plus l'abrogation pure et simple des ordonnances antisociales, le même Eugène Descamps, de glace, « vous nous avez pris 10 %, monsieur le Premier ministre, vous nous en rendez 5, vous nous devez encore 5 % ».

Pompidou n'eut qu'un seul mot d'humour : à l'adresse de la C.G.C. Au président Malterre qui se plaignait de n'être pas écouté, il déclara : « Excusez-moi, car je comprends que vous soyez intéressé puisqu'il s'agit d'un accordcadre ».

Les journalistes, eux, purent se réchauffer dans le hall à la chaleur révolutionnaire d'André Malterre qui, tenant meeting à 4 heures du matin, envisageait la grève générale de ses cadres... La voilà bien l'anarchie!

Le grand moment de ces deux nuits fut incontestablement le feu roulant de chacun des membres de la délégation C.F.D.T. sur les libertés syndicales dans l'entreprise.

Car, ni patronat, ni gouvernement, ne pouvaient encaisser les coups portés sans pouvoir riposter.

C'étaient dix, vingt ans de matraquages de militants qui déferlaient sur la table; c'était le Droit devenant vengeur parce qu'il est le Droit, pas celui des fabricants de jugements et des chinoiseries de textes.

Il fallait céder et Pompidou céda vite, comme céder n'est pas concéder, et qu'au pays des promesses on meurt de faim, il faut attendre pour juger si la liberté syndicale sera une déclaration de bonnes intentions ou un exercice véritablement garanti.

En quelques heures de débats, grâce à l'action massive des travailleurs en lutte, le bastion patronal craquait, la forteresse gaulliste se lézardait... Le SMIG franchissait allégrement le poteau des 35 % de hausse au lieu dés miettes habituelles de 4 à 5 % l'an I Le droit syndical s'installait dans l'usine.

Rien n'était conclu car manquaient à l'appel de nombreux autres problèmes : mais les travailleurs veillent, eux aussi, et leur lutte se poursuit.

Grenelle n'est pas une fin, mais un commencement.

PREMIERS COUPS AU BUT

Les dispositions essentielles du constat des délibérations de Grenelie peuvent se résumer en neuf points :



Le S.M.I.G.

3 francs-heure, à compter du 1er juin 1968 et suppression des zones d'abattement.



Les salaires.

Augmentation de 7 % au 1er juin 1968 (comprenant les hausses intervenues depuis le 1er janvier 1968) et passage de 7 à 10 % au 1er octobre prochain.



— La réduction de la durée du travail.

Avant la fin du V° Plan, réduction de deux heures pour les horaires hebdomadaires supérieurs à 48 heures; et d'une heure seulement pour ceux situés entre 45 et 48 heures.



- Les allocations familiales.

Etude d'un aménagement pour les familles de trois enfants au moins, et réforme des allocations de salaire unique.



— Les allocations aux personnes âgées.

Augmentation au 1rr octobre 1968 de l'allocation minimum.



- L'emploi et la formation.

Une réunion syndicats-C.N.P.F. avant le 1^{et} octobre et un engagement pour le développement des crédits aux services de l'emploi et la priorité au développement de la formation adaptée des jeunes.



La Sécurité sociale.

Acceptation d'un débat de ratification des ordonnances Sécurité sociale et ticket modérateur ramené de 30 à 25 %.



— Les journées de grève.

En principe récupérées; avance de 50 % du salaire, remboursée par une imputation sur les heures de récupération.



- Le droit syndical.

Elaboration d'un projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises.

Fonction publique

- Salaires: augmentation de 6.25 % au ler juin avec « ratissage » (et 2.25 % au ler octobre).
- Mesures indicielles pour les bas salaires (de 7,56 % au sommet et à 16.63 % pour les plus bas salaires).
- Durée du travail ramenée de 48 à 46 h 30 et de 45 à 44 h.
- Retraites : intégration de l'indemnité de résidence (2 %) dans le traitement de base.

Sécurité sociale

- _ Salaires: 6 % sur septembre 67.
- Déblocage des classifications (l'ensemble des deux mesures conduit à une augmentation moyenne de 12 % sur les salaires de mars 68).
- Réduction d'horaires : 42 h 30 au ler juin ; 41 h 15 au ler janvier 69.
- Suppression des abattements d'âge et de zones.

R.A.T.P.

- _ Salaires : entre 10 et 15,9 %.
- Augmentation des jours de repos portés à 73 (minimum) soit de 6 à 19 de plus (pour 1969).
- Diminution horaire du travail : 1 h 15 dans l'immédiat ; 2 h 30 avant fin 69.
- Retraites et pensions améliorées.

E.D.F. - G.D.F. ●

Salaires: pour 1968, augmentations échelonnées de 21 % (manœuvres) à 11 % (cadre supérieur).

Zones de salaires : les zones de majoration 18 et 19 % sont alignées sur la zone 20 %.

Retraites : augmentation par intégration du tiers de la prime de productivité dans le salaire de base.

Durée du travail : 1 heure en 1968.

Exercice du droit syndical : des négociations sont ouvertes avec les fédérations afin d'arrêter des mesures de nature à faciliter dans l'entreprise l'exercice du droit syndical.

S.N.C.F.

- Salaires : minimum 10.2 %. Dispositions particulières pour petits salaires jusqu'à 16 %.
- Majoration de 0.50 % des indemnités de résidence.
- Deux jours de congés annuels supplémentaires.
- Durée du travail: 44 h 30 au lieu de 46 h au ler juillet 68.
- Pour le personnel roulant, 9 journées de repos complémentaires par an.

Métallurgie

Les syndicats ont rencontré une forte opposition patronale aux négociations. Certains avantages ont été obtenus dans de petites entreprises.

P.T.T.

- Salaires : de 18,5 % à la base à 9,92 % au sommet (salaire mensuel garanti : 679 F).
- Droit syndical : application à l'étude.
- Réduction d'horaires : variable selon les branches.

Défense nationale

- Salaires : 12 à
 18 % (et rappels
 de 1.200 à 2.000
 francs).
- Droits syndicaux:
 nombreux points
 importants a c quis.

RÉSULTATS tous azimuts

Santé publique

- Mêmes avantages que la fonction publique.
- En plus : durée du travail : 42 h au ler juin 68 ; 41 h au ler janvier 69.
- Le principe des 40 h est retenu.
- Deux heures supplémentaires en compensation du travail des dimanches et jours fériés.

Mines

Augmentation de salaires de 11,25 % : 7,50 % pour la partie hiérarchiséc et 3.75 % pour la partie non hiérarchisée — six jours de repos supplémentaires en 1968, quatre jours en 1969 et en 1970 s u p.p r e s s i o n des conditions d'attribution de la prime d'assiduité.

Amélioration, dans le domaine des points d'ancienneté. En matière de retraites complémentaires, les indemnités de raccordement jusqu'à 60 ans passent de 2,50 à 4 %. Les journées chômées pour mévente seront indemnisées à partir du septième jour au lieu du dixième.

Alimentation

- -- Salaires: 10 % en deux fois (et superieur pour les plus bas salaires).
- Augmentation tous les six mois si l'indice de référence augmente de 3 %.
- Réduction temps de travail : 1 h de moins généralement.
- Paiement des heures de dérogation en heures supplémentaires.
- Généralisation des conventions collectives.
- Nombreux avantages de droit syndical.

Chimie

VERRE MECANIQUE

Droit syndical : amélioration du texte de Grenelle : suppression des primes antigrèves ; entrée dans l'entreprise des permanents syndicaux...

Salaire minimum hiérarchique : 3,10 F au coefficient 100 à compter du ler octobre 68.

Rémunération mensuelle : 650 F pour

173 heures.

Réduction de 6 h de la durée de travail d'ici le 1er janvier 1971 compensée à 66 %.

PETROLE

Droit syndical : en plus de Grenelle, possibilité d'accords d'entreprises sur les salaires réels.

Durée du travail : réduction de 1 h 30 à compter du 1er octobre 69, compensée intégralement.

Salaire minimum hiérarchique : 3,53 F au coefficient 100 à compter du ler octobre 1968.

Rémunération mensuelle minimum : 900 F.

Salaire réel : augmentation de 10 % dans l'année avec un plancher de 100 F.

PHARMACIE

- Suppression progressive des abattements de zone.
- 600 F par mois.
- 3 heures de réduction de travail compensée à 50 %.

Agriculture

- Reconnaissance des mêmes droits par les patrons.
- Egalité du SMIG et du SMAG à
- Garantie de 2.080 heures de travail payées par an.
- Augmentation des salaires réels de 7 + 3 %.
- Reconnaissance des sections syndicales et protection du délégué syndical.
- Etablissement des cotisations d'Assurances sociales sur les salaires réels au 1-1-69.
- Suppression des abattements de zones.

Textiles

TEXTILE NATUREL

- Salaires: application du constat de Grenelle avec minimum de 0,30 F de l'heure au 1er juin 68 et 0,10 F au 1er janvier 69.
- Suppression des abattements de de zone.
- Suppression des abattements d'âge.

HABILLEMENT

- Salaires et abattements : idem.
- Adhésion de la profession à l'accord du chômage partiel du 23 février (refusé jusqu'ici par le patronat).

CHAUSSURE

— Salaires: 10 % au ler juin.

LE DROIT SYNDICAL

Une importante conquête des Travailleurs

ES grèves avec occupations d'usines ont amené le patronat et le gouvernement à faire de nouvelles concessions aux travailleurs dans le domaine du droit syndical. Une nouvelle victoire a été remportée dans la conquête du droit qui doit être reconnu à tous les travailleurs, de s'organiser syndicalement dans l'entreprise.

Lors des discussions de Grenelle, entre les organisations syndicales, le patronat et le gouvernement, celui-ci a été amené à accepter le dépôt rapide d'un projet de loi instituant le libre exercice du droit syndical dans l'entreprise.

Le patronat, sous la pression des circonstances, a été amené à donner un accord pour que ce projet de loi contienne des dispositions relatives à :

— la liberté de constitution de sections syndicales ;

— la protection des délégués syndicaux ; — la mission du syndicat dans l'entreprise ;

— aux moyens d'expression des sections syndicales (collecte des cotisations, liberté de diffusion de la presse et des tracts syndicaux, libre affichage des communications syndicales, attribution d'un local, droit de réunion dans l'entreprise des adhérents de la section).

C'est un premier pas.

Mais le combat continue pour que le patronat accepte dans les négociations paritaires d'aller plus loin en satisfaisant deux autres revendications syndicales :

— le droit pour les travailleurs de se réunir dans l'entreprise avec un secrétaire syndical extérieur à l'entreprise ;

 la suppression des primes anti-grève.
 Ces revendications ont été acceptées par la Chambre patronale du Verre mécanique.

Dans d'autres professions des résultats intéressants ont été obtenus, facilitant le fonctionnement des délégués du personnel et membres des comités d'entreprise.

Mais dans d'autres secteurs, le patronat n'est pas encore décidé à changer son attitude, contrairement à « l'esprit » des négociations de Grenelle.

Des résultats importants ont été acquis dans un certain nombre d'entreprises (TURBOMECA, BREGUET, C.E.A., S.N.C.A.). Dans beaucoup d'autres les discussions se poursuivent.

Plus logique avec lui-même, le gouvernement a accepté, dans le secteur public et nationalisé, de nouvelles dispositions facilitant le libre exercice du droit syndical (personnel civil de la Défense Nationale, E.D.F., Cheminots, P.T.T.), là aussi les discussions continuent.

Un décalage continue donc d'exister entre le secteur privé, d'une part, le secteur public et nationalisé, de l'autre, qui met en évidence la résistance délibérée du patronat français à la démocratisation de l'entreprise privée. Il semble que beaucoup de patrons n'aient pas encore compris que les travailleurs n'acceptent plus que toutes les décisions dans l'entreprise soient prises par l'employeur et par lui seul, en vertu d'un prétendu pouvoir qui devrait leur être reconnu de façon absolue.

ALLONS-NOUS VERS UN DESASTRE QUE? ECONOMIQUE?

Inflation, chômage, remise en cause du Marché commun, fermeture de nombreuses entreprises, dévaluation du franc, etc. Qu'est-ce que les oiseaux de malheur du capitalisme ne nous annoncent pas à la sulte des mesures qui viennent d'être proposées rue de Grenelle ou ailleurs ? A les en croire, la France irait tout bonnement à la catastrophe et nous assisterions à la ruine de tout ce qui a été entrepris depuis dix ans pour relever l'économie française!

DES RISQUES QU'IL EST POSSIBLE D'ÉVITER

POUR LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

Je soussigné

non greviste, travaillant au bureau de

m'engage

par la présente, à ne jamais profiter des avantages de toutes natures qu'auront obtenus mes camarades grévistes.

Je déclare être pleinement satisfait :

- de mon salaire actuel (*)
- de mes horaires de travail
- de la sécurité de mon emploi
- de l'intérêt de mon travail de la période de mes vacances que
 - a) je trouve suffisantes
 - b) je trouve trop longues

de mes avantages sociaux actuels.

Je déclare remettre mon sort entre les mains du patronat et de ses divers représentants gouvernementaux et demande à travailler librement « sous la protection des forces de l'ordre ».

A Paris, le

Signature :

Cet engagement dument signé sera remis au piquet de grève qui le transmettra au représentant du C.N.P.F.

(*) Répondre par oui ou par non.

Un tract de l'U.R.P. qui n'a pas rencontré le moindre écho! I L'est évident que, dans la situation actuelle, certaines des mesures adoptées, en particulier l'augmentation du S.M.I.G et de l'ensemble des salaires, font courir à l'économie française, telle qu'elle est organisée actuellement, plusieurs dangers :

- Le patronat va essayer de répercuter sur les prix tes hausses de salaires : au lieu de 3,8 % prévus pour cette année, les prix vont sans doute monter de 6 à 10 %, réduisant ainsi d'autant les avantages obtenus par les travailleurs.
- La croissance de la production risque d'être ralentie :
 - plusieurs semaines de grève,
 - -- réduction des investissements productifs par le Patronat à court de moyens financiers disponibles,
 - -- fermeture d'un certain nombre d'entreprises à bas salaires.

Est-ce la catastrophe? Non, A CONDITION QUE LE GOUVERNEMENT PRENNE LES MESURES NECESSAIRES:

- contrôle des changes, pour éviter les fuites de capitaux à l'étranger (pourquoi n'a-t-il été institué que le 1er juin?),
 - contrôle des prix (gros et détail),
- stimulation des investissements productifs grâce, au besoin, à un financement par capitaux publics,
- prise en charge sérieuse du problème du reclassement des travailleurs des entreprises qui vont se trouver en difficulté,
 - etc.

Il faut absolument exiger que le gouvernement pratique une politique économique énergétique qui permetira, seule, aux travailleurs de ne pas se voir frustrer du fait de l'inflation et de l'extension du chômage, des avantages qu'ils viennent d'arracher au patronat et au gouvernement.

Renault-Flins: A 3 heures du matin, le jeudi 6 juin, un millier de C.R.S. ont envahi l'usine Renault de Flins et ont chassé les 200 ouvriers des piquets de grève! Est-ce la façon de faire voter pour ou contre la reprise du travail?...

LES TRAVAILLEURS NE SONT PAS RESPONSABLES DE LA MAUVAISE GESTION DE L'ÉCONOMIE

ES difficultés économiques, nous aurions d'ailleurs été tout prêts à en discuter, pendant et après la négociation de Grenelle, avec le Ministre de l'Economie et des Finances... s'il avait été présent. Peut-être le gouvernement et le patronat ont-ils eu peur qu'à cette occasion nous mettions publiquement en cause l'organisation et la gestion actuelles de l'économie et des entreprises ?

Est-ce notre fauté, en effet, si des milliers de petites entreprises ne parviennent à subsister qu'en payant des salaires de misère? On peut d'ailleurs être certains que ces entreprises auraient été plus ou moins prochainement balayées par la concurrence internationale et que le relèvement du S.M.I.G. ne fera qu'accélérer des opérations inévitables.

Est-ce notre faute si l'économie française, dont on a sciemment freiné l'expansion depuis le plan de stabilisation de 1963, se révèle incapable de reclasser des travailleurs touchés par des opérations de modernisation?

Est-ce notre faute si des régions entières dépérissent d'année en année et supporteront mal des mesures sociales, pourtant élémentaires, alors que le gouvernement a, le seul en Europe, refusé d'utiliser dans ce domaine l'aide de la Communauté Economique Européenne?

Est-ce notre faute si la France ne pourra peutêtre pas supporter l'ouverture complète des frontières en juillet, alors qu'il y a des années que les spécialistes dénoncent la sclérose des entreprises, la lenteur de la modernisation, l'insuffisance de la Recherche et de la Formation Professionnelle? Les vrais saboteurs du Marché commun, ce sont ceux qui ont dirigé l'économie de telle façon qu'elle ne puisse supporter la concurrence qu'en pratiquant une politique sociale rétrograde!

■ Est-ce notre faute si certains services publics, gérés dans une optique libérale, se révèlent incapa-

bles d'assurer les rémunérations normales à leur personnel, alors qu'ils procurent des profits importants aux entreprises privées auxquelles ils sont liés, comme c'est le cas, par exemple, aux P. et T. et à la S.N.C.F.?

IL EST INADMISSIBLE DE FAIRE SUPPOR-TER LA RESPONSABILITE D'UNE SITUATION CREEE PAR'LA MAUVAISE GESTION DE BEAU-COUP D'ENTREPRISES ET LE LIBERALISME DE TOUS LES RESPONSABLES DE NOTRE ECONOMIE, SITUATION QUI N'A D'AILLEURS RIEN D'ALARMANT ET QUE QUELQUES ME-SURES D'UNE POLITIQUE ECONOMIQUE NON LIBERALE SUFFIRAIENT A RETABLIR.

Les travailleurs étrangers visés par la police

Lors des manifestations de rues de ces dernières semaines, des étudiants et travailleurs étrangers ont été arrêtés et gardés à vue dans les locaux de la police. On est resté longtemps sans aucune nouvelle d'un certain nombre d'entre eux.

Des campagnes racistes et policières sont exercées en direction des travailleurs immigrés.

La C.F.D.T. a protesté véhémentement contre ces campagnes fascisantes de sinistre mémoire et exige la libération immédiate des travailleurs et étudiants qui ont répondu à l'appel des organisations syndicales en se rendant aux manifestations.

Elle a attiré l'attention du patronat et des Pouvoirs publics sur le fait que dans l'avenir le problème de l'immigration ne pourra être oublié et qu'il devra être négocié. Il faudra que l'immigration fasse désormais l'objet — sous le contrôle étroit des syndicats ouvriers — d'une politique de coopération et non exclusivement de profit, conduisant au mépris et à l'oubli.

profondeurs a pris sa source dans des valeurs du fond de notre peuple. Il exprime un refus. Il porte une espérance.

« Mange, consomme : pain, viande... tiercé, essence et tais-toi !... Oui, tais-toi : donc, on fera ton bonheur, à l'école, à l'Université, à l'usine, dans le pays. »

« Tu dis qu'il y a des défavorisés : vieux, malades, infirmes... N'y pense pas trop, on s'en occupera : le gouvernement, les bonnes œuvres, la Confrérie Saint-Vincent de Paul... l'hospice... les pompes funèbres... »

« Il y a des immigrés et des bidonvilles, mais pourquoi s'en inquiéter, ces étrangers sont nourris et, s'ils grognent, il existe des C.R.S. »

« Pourquoi t'en soucier, tu as la télé, le tiercé, la voiture... un patron « social », un grand-père président de la République. »

Non et non !... C'est ce qu'ont crié les étudiants et les ouvriers. C'est vrai que nous avions le droit et le devoir d'améliorer notre vie et de prétendre à une réduction de la durée du temps de travail, à un emploi et à une retraite.

MERCI, LES JEUNES

Si mai et juin 1968 auront été pour le plus grand nombre des augmentations de salaires et des avantages sociaux, nous nous en réjouissons, car c'est le résultat de l'action syndicale, mais c'est infiniment plus : c'est l'expression d'une révolte du cœur et de l'esprit que mai, juin 1968 ont apportée au monde!...

Merci, les jeunes; vous êtes parfois agaçants, suffisants et même pénibles, mais soyez-en remerciés. Courageux, généreux, vous nous avez rajeunis et rappelé que la gangrène du conservatisme était en train de tout pourrir.

La C.F.D.T. était, parmi les organisations syndicales, la plus susceptible de vous comprendre parce que la démocratie y règne, parce qu'elle a toujours refusé la société de consommation et, en matière syndicale, la vérité révélée.

Demain sera different d'hier

par EUGÈNE DE CAMPS secrétaire généra de la C.F.D.T.



POUR UN VERITABLE SOCIALISME DEMOCRATIQUE

Dans le prolongement des conquêtes de la Libération, des nationalisations, de la Sécurité sociale, nos fils prennent la relève. Ils nous rejoignent dans le combat pour plus de liberté et de justice. Maintenant, tout est clair : c'est pour un véritable socialisme démocratique que nous sommes engagés, pour une société plus juste,

plus responsable, plus consciente, une société qui refuse les petits égoïsmes et la domination des grands intérêts, une société qui rejette la domination de l'argent et du pouvoir paternaliste et autoritaire.

Nous refusons le combat auquel on nous invite maintenant : gaullistes contre communistes. Nous ne nous reconnaissons ni chez les uns ni chez les autres. Nous ne voulons

pas demain voir substituer au directeur capitaliste le directeur communiste, au Général, le secrétaire général du parti, à une information téléguidée de droite succéder une explication téléguidée de gauche.

CHACUN EST CONCERNE

Nous voulons la liberté, être traités en hommes et non en objets manipulés. Nous aspirons à la responsabilité. Demain, dans nos usines, ce sera l'affirmation du droit syndical que nous avons conquis, une présence renforcée du mouvement ouvrier dans nos ateliers et administrations. C'est le contrôle ouvrier qui devra s'exercer sur les' conditions de travail, de salaires, sur l'activité économique de l'entreprise. Par le syndicalisme d'abord le mouvement ouvrier assumera son destin.

Ne dites pas : ceci ne

nous concerne pas. Chacun est concerné. La démission, l'égoïsme de tel ou tel d'entre nous est préjudiciable à l'ensemble.

Qui que vous soyez, lecteur, qui que tu soies, camarade, dites-vous que si ces mots traduisent imparfaitement nos sentiments, ils s'adressent néanmoins à vous pour vous dire que votre place est avec nous, là où vous êtes et avec vos moyens. Avec nous poursuivez le combat. Nous avons ébranlé, non seulement le gouvernement, mais un mode de vie. A la Sorbonne et nos usines, nous dans avons rendu vie à la liberté. L'espérance habite désormais le cœur de milliers de jeunes, d'hommes, de femmes, qu'ils soient étudiants, ouvriers, paysans. Ensemble affirmonsnous pour la justice, ensemble que s'organise, par et avec la C.F.D.T. et toutes les forces surgies, une nouvelle société.



